

L'info avant tout

Dernier CSE du Siège de l'année 2021. A l'initiative du SNJ et du SNJ SGT, une résolution commune est votée par l'ensemble des élus pour une enquête sur l'augmentation de la charge de travail et des amplitudes horaires à la rédaction nationale.

Un tiers des salariés du Siège signent l'avenant télétravail, un changement de modèle d'entreprise.

Jeux Olympiques d'hiver et Paralympiques à Pékin, sur fond de pandémie.

Des formations contre le harcèlement pour tous les salariés, demandent vos élus du SNJ. •

S O M M A I R E (Cliquer sur les titres pour accéder aux contenus.)

Le préalable du SNJ, intitulé « Cartes sur table ».

A ou à relire ici : <http://snj-france.tv/fr/wp-content/uploads/2021-Prealable-CSE-Siege-des-1er-2-decembre.pdf> •

Départ de Marc Chauvelot, secrétaire de l'instance.

Le SNJ a salué Marc Chauvelot, secrétaire du CSE du Siège, qui participait à sa dernière réunion.

Son départ de l'entreprise via la RCC (Rupture Conventionnelle Collective) prendra effet à la fin de l'année. Militant historique de la CGT de France Télévisions, Marc Chauvelot a eu son lot de divergences et d'oppositions syndicales avec le SNJ, mais nous avons rendu hommage à ses nombreuses années de lutte pour les droits des salariés et au travail effectué en tant que secrétaire du CSE Siège.

Récemment, nous avons encore mené des combats syndicaux communs sur le dossier du projet de transfert de 85 salariés de France Télévisions SA vers France TV Studio, lors du préavis de grève pour manque de moyens à franceinfo.fr et sur les abus du forfait-jours à la rédaction nationale. Salut Marc, et bonne retraite à toi ! •

Abus autour du forfait-jours à la rédaction nationale !

A l'initiative des élus du SNJ et de la CGT, un questionnaire élaboré par le cabinet Cedaet sera bientôt envoyé à tous les salariés de la rédaction nationale.

Il s'agira de faire un état des lieux de la charge de travail qui repose sur un nombre de salariés (journalistes et non-journalistes) en baisse, en raison des effets collatéraux de la RCC (Rupture Conventionnelle Collective).

(...)

(...)

L'objectif sera de mettre en lumière les dépassements répétés en termes d'amplitudes horaires, d'examiner les compensations par des récupérations et, au sens large, de mettre en exergue les abus du forfait-jours.

Non, ce mode d'organisation du travail ne permet pas tout ! Ce qui devrait être affiché dans tous les services : il prévoit en moyenne 44 heures de travail hebdomadaires. On ne doit pas entretenir la confusion entre l'amplitude maximale, qui est de 13 heures, et l'amplitude normale de 11 heures. L'accord collectif de mai 2013, prévoit un entretien avec le chef de service en cas de dépassements répétés, au moins dix sur une période de deux mois. Combien d'entre vous ont eu cet entretien afin de mettre un terme à ce qui est considéré comme un dysfonctionnement ?

Ce questionnaire sera envoyé aux salariés par l'intermédiaire des boîtes mail de l'entreprise, mais la procédure permettra de préserver la confidentialité de chacun(e). La participation à cette enquête sera déterminante afin d'obtenir une expertise du même cabinet.

Une résolution pour le déploiement de ce questionnaire est votée à l'unanimité des élus. Tous les syndicats, dont le SNJ bien sûr, s'y associent.

[Lire ici la résolution des élus du CSE.](#)

Et pour mémoire, [la résolution du 17 novembre](#). •

DUERP : un moratoire sur la baisse des effectifs ?

« La réduction des effectifs génère énormément de stress ». Le constat énoncé dans le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels), élaboré conjointement par la direction et les salariés, est sans appel.

La situation à la direction de l'information est ainsi décrite : « des conditions d'exécution du travail de plus en plus rapides, un temps de préparation de moins en moins important, la charge de travail et la productivité des rédacteurs ont beaucoup augmenté ces dernières années ».

(...)

(...)

Et d'ajouter : « Cette intensification du travail engendre un stress particulier pouvant nuire à la motivation et à la satisfaction chez certaines personnes (y compris en raison d'une baisse de la qualité des sujets) ».

Face à cette situation, le DUERP propose le remède suivant : « un moratoire sur la réduction des effectifs et demande de réflexion sur leur augmentation ».

Et c'est là que la discussion dérape, avec la direction qui rappelle qu'elle peut ou non mettre en oeuvre ces préconisations en fonction des moyens dont elle dispose. Un membre de cette même direction ajoute qu'il peut y avoir « des propositions farfelues » dans ce document. Vos élus SNJ ont fortement insisté sur le fait que la souffrance des salariés constitue un point qui doit être pris au sérieux par la direction.

Du côté des JRI, le DUERP pointe « le risque de dépassement des amplitudes horaires, la durée des tournages pouvant accentuer les risques psychosociaux et la survenue de troubles musculo-squelettiques ». Le document propose la « systématisation de la prise de récupérations juste après des vacances à amplitudes importantes » ainsi que des voyages en première classe en train. En, effet, la seconde classe, choisie quasi-systématiquement pour des raisons d'économies présente plusieurs inconvénients, « des casiers à bagages trop petits, des wagons surchargés et la crainte de perte ou de vol ».

Si la direction ne prend pas en compte ces recommandations, sa responsabilité pourra être engagée, soulignent plusieurs élus.

Le SNJ s'étonne devant l'une des priorités de la direction de l'information dans le PAPRIPACT (Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail).

Il s'agit de créer un groupe de réflexion pour « faire une évaluation des espaces de travail suite aux rapprochements d'info 2015 ». Pas de réponse concrète, l'APS (Animateur Prévention Sécurité) et, par ailleurs, secrétaire général adjoint de la direction de l'information semblent découvrir ce point.

(...)

(...)

Enfin, vos élus SNJ ont demandé à la direction des précisions sur les mesures de préventions du risque COVID liées à période de campagne électorale qui s'ouvre. De nombreuses équipes de reportage vont se retrouver exposées lors de meetings ou d'autres événements liés à la présidentielle et aux législatives. La direction répond que ce n'est pas à l'ordre du jour. Un excès de zèle protocolaire ou le signe d'un manque d'anticipation ? Les journalistes apprécieront.

Cette même direction ne donne toujours pas d'explication sur l'annonce faite en novembre d'un projet de changement des badges de tous les salariés ayant accès aux sièges. Y-a-t-il une faille ? Un mois après notre première interpellation, en dépit de l'obligation en matière de sécurité de l'entreprise, une forme d'omerta règne toujours sur l'origine de cette mesure. •

Jeux Olympiques et Paralympiques 2022

En raison de dépassements horaires importants prévus pour les équipes amenées à travailler sur les Jeux (Olympiques et Paralympiques) de Pékin, en février et mars, la direction effectue une demande de dérogation à la durée hebdomadaire du travail. Les plannings prévisionnels des salariés planifiés sur ces opérations sont donc présentés aux élus, qui votent une résolution à ce sujet ([lire ici](#)).

Par ailleurs, plusieurs questions sont posées sur les conditions de travail envisagées pour les collègues qui devront se rendre en Chine. Parmi les réponses apportées :

- Si la vaccination n'est pas obligatoire pour travailler sur le dispositif à Pékin, elle permet d'éviter une quarantaine de trois semaines en Chine ;
- Au moins 2 tests seront obligatoires avant le départ, et plusieurs tests complémentaires devront être effectués sur place ;
- Une salariée de la production des Sports, déjà référente Covid à Tokyo l'été dernier, assumera à nouveau cette fonction à Pékin et coordonnera l'ensemble du dispositif de prévention ;

(...)

(...)

- Si la situation sanitaire devait se dégrader fortement, un « plan B » pourrait être mis en place avec une diminution du nombre de salariés envoyés en Chine (mais pour le moment, cette solution n'est pas privilégiée).

En marge de ce point, le SNJ a demandé à Pascal Golomer, directeur de la rédaction des Sports, s'il comptait aménager le système de coupures publicitaires et « bascules » entre chaînes pendant les retransmissions des épreuves. Pascal Golomer affirme qu'il faut essayer, dans la mesure du possible, de ne pas frustrer les téléspectateurs lors des moments cruciaux des compétitions. Il va donc rappeler les « règles fondamentales » aux coordinateurs éditoriaux, mais aussi demander plus de souplesse à la direction des antennes, notamment en ce qui concerne les coupures publicitaires. •

Télétravail : 1/3 des salariés du Siège ont signé un avenant

Les derniers chiffres de la mise en place du télétravail communiqués en instance laissent à penser que France Télévisions change de modèle d'entreprise, selon vos élus SNJ. Sur l'ensemble de France TV, 1920 avenants ont déjà été signés. Sur le Siège, on compte 1344 avenants, dont notamment 146 à la direction de l'information (73 journalistes), 48 aux éditions numériques, 300 aux antennes et aux programmes, 536 à la gestion des moyens et production et 244 aux ressources humaines.

Cela représente 1/3 des effectifs, toujours du périmètre du siège, pour une moyenne de 2,2 jours « télétravaillés » par semaine.

Un salarié sur trois, un succès statistique... qui pourrait cacher de nombreux échecs de management, notent vos élus SNJ en séance. D'après de nombreux témoignages, beaucoup de salariés passent en télétravail pour mettre de la distance avec leur N+1 ou pour fuir l'ambiance de travail.

Pour Xavier Froissart, directeur de la Santé et de la Qualité de Vie au Travail (DSQVT), on est « dans un modèle d'entreprise, une relation au travail qui évolue ».

(...)

(...)

Mais il dément que cela puisse être un échec, car selon lui, un sur trois, « cela ne paraît pas excessif par rapport à ce que l'on voit dans les autres entreprises ».

M. Froissart indique que l'accord « ne prévoit pas une fuite chez soi mais la possibilité de télétravailler 50 % de son temps de travail ». Et de faire le listing de tous les dispositifs, de tous les modules d'e-learning prévus à cet effet. La direction a collaboré avec l'Université de France Télévisions pour bâtir un « passeport télétravail », une formation obligatoire à réaliser dans les trois mois après la signature de l'avenant.

Selon vos élus SNJ, la question du maintien du collectif de travail avec autant de salariés en télétravail se pose avec une acuité préoccupante. En résumé, selon la direction, tout est prévu dans l'accord. Peut-être sur le plan théorique. Mais la pratique est toute autre...

Avec la cinquième vague de Covid, la direction se retrouve une nouvelle fois prise de court. Tous les appels de vos élus SNJ sur une refonte des open spaces ou la nécessité d'installer des capteurs de CO2 n'ont pas été entendus. Résultat : France tv demande à tous les salariés qui le peuvent de se mettre en télétravail à compter du 13 décembre 2021 et jusqu'au 9 janvier 2022.

L'entreprise se vide comme si c'était une fatalité. Selon M. Froissart, il existe « une tolérance » pour celles et ceux qui ne pourraient pas faire autrement que de rester travailler sur site.

Mais un constat s'impose : alors que cet été, l'entreprise dans sa globalité comptait entre 5 et 8 cas positifs, ce chiffre est récemment monté à 19 cas. Sans compter le grand nombre de cas contacts à gérer. D'où le souhait de la direction qui ressemble fortement à une obligation, de passer en situation de télétravail exceptionnel, un dispositif prévu dans l'accord en cas d'aggravation de la situation sanitaire. Une différence à caractère discriminatoire selon le SNJ, les salariés qui ont un avenant continueront de bénéficier de l'indemnité télétravail (20€ par mois), pas les autres...

Dans certains services et notamment à la rédaction nationale, ce travail à deux vitesses suscite des crispations. Dans leur grande majorité, les journalistes restent sur site.

(...)

(...)

Dans des salles de rédaction où l'on prépare les sujets, le risque COVID est important.

Par ailleurs, il faut vacciner à grande vitesse chez les journalistes pour éviter en janvier, d'avoir des problèmes avec le déploiement d'équipes de reportage. Avec un test de dépistage valable pour 24 heures seulement, les non vaccinés vont avoir de plus en plus de mal à partir sur le terrain. •



Des formations contre le harcèlement pour tous les salariés ! demande le SNJ

La direction de France Télévisions souhaite tout d'abord développer une culture d'entreprise. Un objectif ambitieux inscrit dans le Plan de Développement des Compétences (PDC) 2022. Selon la commission Emploi et Formation Professionnelle du CSE du Siège, cela passe par « l'affirmation du rôle de France TV en tant que service public », par des formations en vue « de mieux intégrer les nouveaux arrivants ». Un comble, selon vos élus SNJ, quand cette même direction s'évertue à éradiquer cette mémoire d'entreprise en se séparant des anciennes générations via la RCC (Rupture Conventionnelle Collective).

- Parmi les priorités en matière de formation, la prévention du harcèlement et des comportements inappropriés, avec des sessions en « présentiel ». Selon la direction, cela concernera 430 personnes de la sphère RH et management en 2022. La commission déplore que seuls les managers et les élus en bénéficieront... elle réitère sa demande pour que « la prévention des comportements sexistes soit, sinon obligatoire, du moins étendue à l'ensemble des salariés ». Vos élus SNJ rappellent que la direction a pris l'engagement, par l'intermédiaire de l'accord égalité professionnelles femmes-hommes, d'ouvrir prioritairement ces formations aux salariés travaillant dans un collectif où la mixité est peu présente.

- Le SNJ interpelle la direction sur les formations en langues étrangères.

(...)

(...)

Seulement 6 journalistes et 7 salariés de la DGDAP (Direction des Antennes et des Programmes) vont pouvoir suivre des formations linguistiques, les autres étant orientés vers le CPF (Compte Personnel de Formation). La direction affirme recevoir un grand nombre de demandes, c'est la raison pour laquelle « des salariés doivent patienter ». Ce sont les RH de proximité qui doivent arbitrer. C'est souvent obligatoire de maîtriser l'anglais, soulignent vos élus SNJ. Pour rappel, la direction effectue un bilan des salariés n'ayant pas eu de formation au bout de trois ans. L'obligation légale de l'entreprise : proposer une formation non obligatoire à tout salarié tous les six ans. Seulement voilà, le piège est que les formations NRCS ou Open Média suivies par un très grand nombre de salariés sont considérées, au regard du code du travail, comme non obligatoires. Un point de vigilance selon vos élus SNJ, même si Jean Chrétien, directeur de l'Université France Télévisions affirme que si vous demandez une formation, « l'employeur ne va pas vous dire un an plus tard que c'est impossible parce que vous avez fait NRCS ».

- A l'information nationale, les formations ciblent le Breaking news, le fact-checking, l'identification et la vérification des images, l'utilisation du hub, l'écran tactile de France Info, ou les comportements sur les tournages à risques. Le SNJ déplore le très faible nombre de stagiaires sur les questions environnementales, médicales et scientifiques. Par exemple, la formation intitulée « Traiter les questions climatiques et les négociations internationales sur le climat » ne compte que 4 journalistes. S'il y a peu de stagiaires, c'est que l'on est sur une nouvelle formation, un pilote, se défend la direction. Pourtant, l'urgence climatique est bien présente et le besoin d'expertise à la rédaction plus que jamais prioritaire.

- La formation « Connaissance des outre-mer » ne prévoit que 15 stagiaires. « L'outre-mer se réduit comme peau de chagrin », selon la Commission Emploi et Formation Professionnelle, en contradiction totale avec les objectifs du pacte de visibilité.

(...)

(...)

- Au sujet de la formation « Premiers pas dans le management », le SNJ considère que celle-ci doit intervenir avant la prise de poste et non dans les six mois qui suivent l'entrée d'un nouvel arrivant dans l'encadrement. Cela éviterait, selon la commission, d'avoir des encadrants-journalistes qui, « frustrés de ne plus faire de reportage, font faire des sujets par procuration, en envoyant des petites mains tourner une élément par-ci, une interview par là ».

- Enfin, le SNJ s'est inquiété au sujet d'un nouveau logiciel joliment appelé « Marguerite », permettant à la RH une meilleure efficacité dans la gestion des entretiens annuels, des demandes de formation et des « performances de chacun ». Il ne s'agit en aucun cas d'un fichage, a assuré la direction. •

Vie du CSE

L'arbre de Noël s'est bien déroulé aux musée des arts forains de Paris, avec 2700 places distribuées. Cette réussite démontre le besoin de se retrouver entre collègues et en famille, a souligné le secrétaire du CSE Siège, Marc Chauvelot. Une application stricte des règles sanitaires a été observée, des policiers sont venus pour vérifier les installations. Aucun cas de covid ou cas contact n'a été relevé après cet événement.

Les files d'attente devant les locaux du CSE à Paris en témoignent : la distribution des bons de Noël connaît un certain succès. Pour rappel : des bons de 100 Euros pour les adultes et 70 Euros pour les enfants. L'opération se poursuit jusque fin janvier 2022.

Le repas de Noël aura lieu le 9 décembre au RIE (restaurant d'entreprise) avec un menu spécial au tarif unique de 10 euros. Un rendez-vous est prévu avec la direction de la Sureté et de la Sécurité afin de lisser la fréquentation entre 11 h 30 et 14 h 30.

Vos élus SNJ vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année.

Paris, le 6 décembre 2021



Vos élus et représentant syndical au siège



Serge Cimino (titulaire)



Béatrice Gelot (titulaire)



Dominique Bonnet (titulaire)

Antoine Chuzeville (suppléant)



Sophie Guillaumin (suppléante)



Francis Mazoyer (RS)



**Syndicat National des Journalistes
de France Télévisions**

Nous rendre visite : bureau D 142

Nous contacter :

snj@francetv.fr

01 56 22 88 28